

**Déclaration politique instaurant un partenariat pour les Forêts, la Nature et le Climat entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Union européenne et la France, dans le cadre d'une initiative « Équipe Europe », le Fonds pour l'environnement mondial, l'Australie, le Fond d'amorçage pour les Country package (France, Conservation International, Fondation Rob Walton, Fondation Gordon et Betty Moore) et la Banque asiatique de développement.**

**Dubaï, COP28, le 2 décembre 2023**

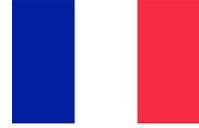
*Reconnaissant* le rôle des forêts, des zones forestières, des zones humides et des océans dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Accord de Paris, de la Convention sur la diversité biologique et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal visant à protéger 30 % des zones terrestres et maritimes d'ici à 2030 et à assurer une gestion durable des zones forestières ;

*Rappelant* que les objectifs ambitieux du quatrième plan de développement à moyen terme (MTDP4) de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la feuille de route de l'ODD 13 - Lutte contre les changements climatiques (2020-2030), du Plan national d'adaptation, de la nouvelle contribution déterminée au niveau national et du Plan d'action national stratégique pour la biodiversité 2019-2024 de la Papouasie-Nouvelle-Guinée intègrent pleinement les considérations de biodiversité, encouragent la protection de cette dernière ainsi que des pratiques durables, tout en soulignant le rôle des populations locales dans la protection de la biodiversité ;

*Réaffirmant* que les objectifs ambitieux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont conformes à la Déclaration de Glasgow des chefs d'État et de gouvernement sur les forêts et l'utilisation des terres, signée en 2021, dont les signataires s'engageaient à « arrêter et inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici à 2030 et à assurer le développement durable tout en favorisant une transformation rurale inclusive » ;

*Soulignant* les résultats du *One Forest Summit* organisé à Libreville en mars 2023 et le lancement de partenariats pays pour les forêts, la nature et le climat avec le Partenariat des leaders pour les forêts et le climat (FCLP), qui renforcent la coopération en rassemblant les principaux donateurs internationaux, publics et privés, et contribuent à préserver des réserves vitales de carbone et de biodiversité ;

*Rappelant* les activités menées dans le cadre du programme de l'Union européenne « Forêt, changement climatique, biodiversité » pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et l'Initiative Kiwa pour les solutions fondées sur la nature et l'adaptation au changement climatique de et le travail d'autres partenaires ;



*Considérant* la biodiversité exceptionnelle de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui détient des réserves vitales de carbone et de biodiversité parmi les plus importantes au monde ; rappelant en outre que la Papouasie-Nouvelle-Guinée concentre 7 % de la biodiversité mondiale et qu'elle est dotée de la troisième plus grande forêt tropicale humide au monde, ce qui en fait un pays à l'empreinte carbone nette négative ;

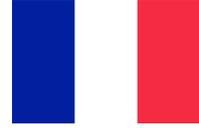
*Saluant* la détermination de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à mettre en place un programme pluriannuel visant à protéger ces réserves vitales, dans l'intérêt du pays mais aussi de l'humanité tout entière ;

**Pour lutter contre les changements climatiques et préserver ses forêts, ses mangroves et ses aires marines, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'engage à protéger 30 % de son territoire terrestres et marin, en se concentrant sur les zones les plus riches en carbone et en biodiversité, et à mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts d'ici à 2030.** La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'engage à lancer la mise en œuvre d'une gestion effective de ses deux zones marines protégées nouvellement créées, qui couvrent plus de 1,5 million d'hectares et triplent ainsi sa surface océanique protégée, ce qui représente une avancée majeure vers l'atteinte de l'objectif 30x30.

Pour y parvenir, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et ses partenaires : la France et l'Union européenne, rassemblées dans une initiative « Équipe Europe », en tant que chefs de file du partenariat, l'Australie, la Banque de développement asiatique, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds d'amorçage pour les Country package (France, Conservation International, Fondation Rob Walton, Fondation Gordon et Betty Moore), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union internationale pour la conservation de la nature et ses ressources (UICN) et la Wildlife Conservation Society (WCS), réunis à la COP28, s'engagent à :

**I. Soutenir et étendre les aires protégées (AP) terrestres et marines, ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par Zones (OECM), pour protéger 30 % des zones terrestres et marines d'ici à 2030**

1. Cartographier le réseau des aires protégées et des autres mesures de conservation efficace par zone au moyen d'une évaluation nationale scientifique des mesures existantes, notamment pour les zones gérées localement.
2. Encourager la préparation à l'objectif 30x30 au moyen d'une planification scientifique et menée à l'échelon local de l'usage des zones terrestres et marines visant en priorité celles qui associent richesse de la biodiversité et importantes capacités de stockage du carbone, conformément à la dernière version de la stratégie et du plan d'action nationaux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.



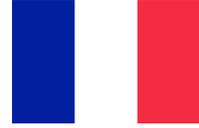
3. Veiller à la mise en œuvre concrète des zones protégées existantes et nouvelles, et des autres mesures de conservation efficace par zone, en encourageant une approche de conservation par site.
4. Créer et mettre en œuvre de nouvelles zones protégées terrestres et marines et autres mesures de conservation efficace par zone, en prévoyant notamment des possibilités d'assurer des moyens de subsistance, de développement économique et de gestion des ressources naturelles au bénéfice des populations locales et en lien avec elles, avec un plan de gestion des deux zones marines nouvellement créées.

## **II. Améliorer la gestion des forêts, les chaînes de valeur et la gouvernance du secteur forestier afin de garder les forêts intactes et de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts d'ici à 2030**

1. Encourager un système de gouvernance pour une procédure de certification du secteur sylvicole, conformément à la norme sur l'origine légale du bois récemment adoptée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée.
2. Aider à la plantation durable de forêts dans les zones totalement exploitées, notamment les bassins versants.
3. Renforcer l'élaboration de processus durables de transformation en aval des produits forestiers, conformément à l'objectif du gouvernement de cesser l'exportation de rondins d'ici à 2025.
4. Encourager une chaîne de valeur durable des matières premières agricoles, centrée sur les zones protégées et autres mesures de conservation efficace comme substituts à la déforestation.

## **III. Renforcer et étudier les possibilités de financement durable en faveur des forêts, du climat et de la biodiversité à long terme**

1. Soutenir la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour améliorer son accès à la finance internationale pour mettre en œuvre les projets prioritaires dans le cadre de sa Contribution déterminée au niveau national et autres politiques nationales concernant la forêt, le climat et la biodiversité.
2. Élaborer et appliquer une stratégie de mobilisation des ressources pour trouver des mécanismes financiers durables (mécanismes nationaux, dispositifs fiscaux, systèmes de compensation de la biodiversité, marchés du carbone, REDD+, crédits biodiversité, etc.).



3. Établir un cadre d'action national et des mécanismes adéquats de mise en œuvre des mesures graduées d'atténuation en faveur de la biodiversité, consistant à éviter, réduire, restaurer et compenser (ERRC) les effets des projets de développement sur la biodiversité.
4. Rendre le Fonds national pour la biodiversité et le climat plus opérationnel.
5. Encourager la ratification et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

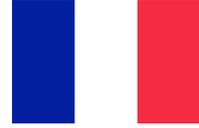
#### **IV. Encourager la recherche et la formation**

1. Étendre à d'autres provinces l'Inventaire national des forêts (ressources en bois, évaluation du carbone et de la biodiversité, la moitié seulement des provinces étant couvertes à ce jour).
2. Apporter une assistance à une sélection d'établissements du pays pour développer les capacités nationales de recherche scientifiques et les autres programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels.
3. Soutenir les capacités nationales de recherche scientifique et de gouvernance consacrées à la gestion des ressources marines et des océans.

#### **V. Suivre la mise en œuvre du programme national**

1. Mettre en place le secrétariat chargé du programme national.
2. Encourager la coordination des différentes instances nationales traitant des zones à protéger, mais aussi entre ces instances et les provinces, notamment en matière d'application de la loi, de conformité et de mise en œuvre des mesures.

L'Union européenne et la France, dans le cadre d'une initiative « Équipe Europe », en tant que chefs de files du partenariat pays, le Fonds pour l'environnement mondial, l'Australie, le fonds d'amorçage pour le financement des Country package (France, Conservation International, Fondation Rob Walton, Fondation Gordon et Betty Moore) et la Banque asiatique de développement s'engagent à soutenir ces actions en mobilisant, sous réserve de la validation du plan de mise en œuvre de ce partenariat, un montant initial de 100 millions de dollars américains pour une période de cinq ans, sous la forme de subventions multilatérales et bilatérales, dans une perspective d'engagement à long terme, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union



internationale pour la conservation de la nature, la Wildlife Conservation Society, l'AFD-Expertise France et l'Institut de recherche pour le développement, entre autres.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée et les partenaires actuels du programme national saluent l'intérêt manifesté par la Banque mondiale, les Émirats arabes unis, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds Bezos pour la Terre pour soutenir la mise en œuvre du programme national. Ils appellent tous les donateurs publics et privés internationaux à contribuer encore davantage à la réalisation de ces actions essentielles à la préservation des forêts et des zones marines protégées de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Les dirigeants décident de créer un solide dispositif de gouvernance et de pilotage comportant :

- un **comité de pilotage** présidé par le secrétariat de Papouasie-Nouvelle-Guinée et rassemblant tous les partenaires concernés, se réunissant au moins une fois par trimestre et agissant en tant qu'instance de décision et de suivi des engagements ;
- une **feuille de route** présentant l'argumentaire, les principaux objectifs et la logique d'intervention, la gouvernance et le calendrier prévisionnel du programme national, qui sera achevée avant la fin du premier semestre 2024 ;
- un **plan de mise en œuvre** comportant, pour chaque objectif défini dans la feuille de route, une liste des projets et activités avec leur budget, leur calendrier et les indicateurs de réussite. La France apportera à cette fin une assistance technique et une aide financière au secrétariat de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

L'accord complet relatif au programme national devrait être signé par tous les partenaires lors de la COP29.